

L'intégrité scientifique commence dans les résumés de congrès

Scientific Integrity Starts with Conference Abstracts

B. Riou · P.-Y. Gueugniaud

© SFMU et Lavoisier SAS 2015

Un mouvement international important se développe autour de la nécessité d'améliorer l'intégrité scientifique [1]. Au-delà des cas de fraudes rares, mais spectaculaires, ce mouvement se préoccupe également de la partie immergée de l'iceberg comme l'embellissement des données [2], les méthodes inappropriées [3] et de la lutte contre le plagiat [4]. En effet, la rumeur court que près de 50 % des études publiées seraient fausses ou non reproductibles [5].

Dans ce numéro des *Annales françaises de médecine d'urgence* (AFMU), Reuter et al. [6] ont analysé les résumés soumis au Congrès Urgence de 2014 organisé par la Société française de médecine d'urgence (SFMU). L'avis d'un Comité de protection des personnes (CPP) était jugé comme non applicable dans 41 % des études randomisées, dans 32 % des études interventionnelles et dans 28 % des études prospectives [6]. Il faut en premier lieu saluer les auteurs pour la conduite de cette étude courageuse, car ils mettent en exergue des pratiques inacceptables tant sur le plan éthique que scientifique, et même susceptibles de recours judiciaire. Cette analyse repose sur le fait que l'auteur responsable de la soumission électronique a coché la demande d'avis du CPP et ne prend donc pas en compte les erreurs, incompréhensions ou négligences de ceux-ci. Néanmoins, la proportion de procédures inappropriées reste impressionnante et traduit très vraisemblablement un véritable problème de respect des règles de la recherche scientifique. Ces anomalies impliquent la responsabilité des auteurs signataires de ces résumés, avec une responsabilité accrue des auteurs occupant des positions dirigeantes. Mais elles impliquent également une responsabilité de la société

savante, la SFMU, qui a accepté la présentation de recherches potentiellement entachées d'illégalité au sein de son Congrès et accepté la publication de ces résumés sur son site. Il apparaît dorénavant indispensable que de tels résumés soient impitoyablement rejetés au stade précoce de leur sélection par le comité scientifique de la SFMU. Au-delà du problème de la SFMU et de son congrès annuel, il convient d'engager une réflexion plus globale sur la formation à la recherche et la diffusion des règles de bonnes pratiques. La diffusion des règles qui participent à l'intégrité scientifique doit également être favorisée dans le but d'obtenir des études plus fiables et une meilleure communication scientifique [1]. Cette recherche de l'intégrité scientifique doit commencer dès la soumission des résumés de congrès.

Parmi les différents axes de l'intégrité scientifique, les règles concernant les auteurs constituent également une préoccupation importante : responsabilité des auteurs, critères minimums pour être auteur, problème des auteurs « fantômes » ou des auteurs de complaisance [7]. Des comportements inacceptables ont été l'objet de nombreux débats sur le plan international, et chaque investigateur aurait sûrement des histoires à raconter sur ce sujet. Les résumés de congrès ne sont pas non plus indemnes de problèmes comme le montre la récente affaire française rapportée par Hervé Maisonneuve dans son blog [8]. Ici encore, les pratiques non conformes aux règles internationales, et donc inacceptables, sont probablement très fréquentes et sous-estimées. Quel investigateur n'a pas souvenir d'auteurs ajoutés dans un résumé, puis oubliés dans l'article final, ou de l'incorporation d'auteurs dans l'article final qui n'étaient pas présents dans le résumé initial, voire de multiples résumés avec une liste d'auteurs à géométrie variable. Tout peut se voir, de l'apparition injustifiée d'un auteur en première position d'un résumé pour bénéficier d'une inscription gratuite au congrès à l'oubli dans la publication finale de l'interne qui avait produit l'essentiel du travail, mais qui a, par exemple, eu le tort de quitter la structure avec l'abus d'autorité que cela implique.

Il est probable que notre tolérance à ces mauvaises conduites est beaucoup plus grande pour les résumés de

B. Riou (✉)

Rédacteur en chef des AFMU
Service d'accueil des urgences, CHU Pitié-Salpêtrière, AP-HP,
université Pierre-et-Marie-Curie, Paris-VI, 47-83, boulevard de
l'Hôpital, F-75651 Paris cedex 13, France
e-mail : bruno.riou@psl.aphp.fr

P.-Y. Gueugniaud

Président de la SFMU
Samu 69, pôle des urgences, CHU Édouard-Herriot, hospices
civils de Lyon, université Lyon-I, Lyon, France

congrès que pour les articles. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tolérance : seul un tiers (voir moins) de tous ces résumés présentés sera effectivement publié un jour ; ces résumés ne sont pas considérés, souvent à juste titre, comme une publication définitive et à partir du moment où on les considère comme un texte pouvant évoluer dans son contenu, nous sommes moins enclins à la rigueur pour les auteurs. Si certaines des modifications apportées pour les auteurs entre le résumé et l'article scientifique peuvent être motivées par des considérations légitimes et donc acceptables, nous avons la faiblesse de penser que la plupart ne le sont guères !

Quoi qu'il en soit, les résumés de congrès constituent souvent les premiers pas des jeunes investigateurs dans le processus de communications de la recherche auprès de la communauté scientifique. Il devient ainsi essentiel de leur enseigner ce que doit être une conduite intègre, et la formation passe par l'exemplarité. Montrons à nos jeunes chercheurs, dès leurs premiers pas, ce que doit être une démarche scientifique respectueuse des bonnes pratiques et de la législation, ce que doit être la réflexion sur la composition d'une liste d'auteur, et cela dès la soumission du résumé à un congrès.

Les AFMU et la SFMU s'inscrivent dans les règles et les exigences internationales de la recherche scientifique, notamment en ce qui concerne les dispositions éthiques, légales et réglementaires applicables à la recherche sur des sujets humains et les règles concernant le rôle et la responsabilité scientifique des auteurs. Dès le prochain congrès 2016, la SFMU va modifier ses critères de sélection des résumés afin d'améliorer la qualité de la recherche qui y est montrée. Les AFMU demanderont dorénavant, pour les articles originaux soumis à publication, à citer systématiquement les manifestations scientifiques ayant donné lieu à une présentation sous forme de résumé. Dans ce cas, les divergences

dans la liste des auteurs entre résumés et publication devront être justifiées et faire l'objet d'une validation du comité de rédaction.

L'intégrité scientifique commence dès les résumés de congrès, et la formation des jeunes chercheurs commence dès cette étape, gage d'une meilleure conduite future.

Références

1. Alix JP (2015) Renforcer l'intégrité de la recherche en France. Rapport au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. http://www.h2mw.eu/INTEGRITE_JPA_RAPPORT_V%20Stephan.pdf (Dernier accès le 27 Juillet 2015)
2. Seror R, Ravaud P (2012) Embellissement des données : fraude à minima, incompétence ou un mélange des deux. *Presse Med* 41:835-40
3. Yordanov Y, Dechartres A, Porcher R, et al (2015) Avoidable waste of research related to inadequate methods in clinical trials. *BMJ* 350:h809
4. Bergadaa M (2015) Internet : fraude et déontologie selon les acteurs universitaires. www.responsable.unige.ch (dernier accès 27 juillet 2015)
5. Ioannidis JPA (2005) Why most published research findings are false. *PLoS Med* 2:e124
6. Reuter PG, Tazarourte K, Pradeau C, et al (2015) Respect du cadre réglementaire de la recherche en médecine d'urgence. *Ann Fr Med Urg* 5:215-9
7. International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE) (2015) Defining the Role of authors and contributors. <http://www.icmje.org/recommendations/browse/roles-and-responsibilities/defining-the-role-of-authors-and-contributors.html> (dernier accès le 27 juillet 2015)
8. Maisonneuve H (2015) Un *serial-abstracter* : on devrait trouver d'autres *abstracts*... merci aux détectives. Blog : Rédaction médicale et scientifique. <http://www.h2mw.eu/redactionmedicale/2015/03/il-semblerait-que-le-praticien-lyonnais-soit-un-s%C3%A9rial-abstracter-si-vous-allez-consulter-labstract-r169-de-la-sfar-1.html> (dernier accès le 27 juillet 2015)